

Ne marchez pas sur le tuyau, bon sang



Ma mère me l'avait dit : faut pas accepter des disquettes d'un inconnu. J'aurais dû me méfier, surtout après avoir repéré le pardessus et le regard concupiscent. Eh, je fais le mariole maintenant, ce qui ne m'a pas empêché de saisir sauvagement lesdites disquettes et de les enfourner nerveusement dans le lecteur de ma pauvre bécane. Aujourd'hui, je ne vais pas m'abriter derrière ce pauvre Fernand qui n'en peut mais¹. J'assume, les gars (et les filles, et les filles). Bon, j'ai été jeune aussi, et du haut de quelques années de plus, je regarde, attendri, ce morveux qui ne se rendait pas compte de ce qu'il faisait (non coupable, votre Honneur).



Le miracle de la technologie. Autant avec un magnétoscope, un MegaSoundBlaster™, une voiture, un Kleenex®, un DC-9, un raton-laveur, et bien sûr la cohorte ordinateur-modem-disque-dur et autres scanners-imprimantes, il est plus ou moins difficile de procéder à de la copie pirate², ce n'est pas encore au point. Autant avec du logiciel, c'est presque difficile de passer à côté. Comme je l'ai signalé dans la note 2, je ne vais même pas causer ici du syndrome « Eh, t'as pas la dernière version ? Waaahh, mec, bouge pas, je branche mon disque externe », parce que c'est écrit en toutes lettres un peu partout dans vos softs, fréquemment sur l'écran de démarrage : Ce Logiciel Est Protégé Par La Loi Du Copyright, Toute Copie Non Autorisée Est Illégale, ce qui signifie TOUTES les copies, en gros. Mais fi de ces mastodontes pesants – et je ne veux pas seulement parler ici de Microsoft®, qui est non seulement pesant mais irritant, mais c'est une autre histoire.



Copier un logiciel, c'est contrevenir à la loi et ça tombe sous le simple bon sens : des types ont écrit un programme et si vous vous en servez, ils méritent un salaire. Qu'il fonctionne plus ou moins bien, pour en revenir à Microsoft®, mais ne nous égarons pas.



Parlons un peu de ce qui pourrait être la panacée idyllique, le rêve rose et bleu, l'idéal paradisiaque, en un mot, le panard. Il existe un genre de logiciel à part qui passe

directement du producteur au consommateur. Il se nomme à grands coups d'anglicismes parce que la notion n'a pas d'équivalent linguistique en français, ou oblige à recourir à des néologismes disgracieux : Graticiels et Partagiciels³, ou des paraphrases étouffantes : Logiciels Contributifs et Logiciels (du Domaine) Public(s)⁴. Vous les connaissez sans doute mieux sous leurs appellations traditionnelles : « Shareware » et « Freeware ». Sans compter que les déclinaisons sont nombreuses et faciles en Shakespearien : « Postcardware » pour les collectionneurs de cartes postales, « Beerware » pour les alcooliques, « Donationware » où vous envoyez un petit don à une œuvre de charité, et enfin « Careware », pour lequel l'auteur demande simplement que l'on donne un peu d'attention dans ce monde d'indifférence⁵.

Alors je rassure immédiatement tous ceux qui n'ont pas jugé utile de payer pour les shareware qu'ils utilisent : il n'y a pas de loi pouvant vous y contraindre. Aucune punition n'est prévue, vous pouvez dormir tranquilles. Simplement, au bout du compte, les auteurs finiront par se lasser et se laisseront embaucher par Microsoft®. Et, là, fini le mini-utilitaire hyper pratique à 20 balles, vous cracherez un ou deux zéros de plus pour le Package Indispensable Et Volumineux Avec Tout Dedans – 90% duquel ne vous servira jamais. ■

netiquette@netpress.fr

1. Cette expression est idiote, mais elle trouble toujours, la première fois.

2. Pour ceusses qui avaient cru saisir, ce n'est même pas de ça dont il s'agit.

3. Je ne citerai pas mes sources...

4. « Glossaire informatique officieux de la Commission ministérielle de terminologie informatique » <http://www-rocq.inria.fr/~deschamp/www/CMTI/glossaire.html>

5. Petit cours de traduction sommaire: WARES marchandise; SHARE partager; POSTCARD carte postale; BEER bière; DONATION don; CARE soin, attention. Est-il besoin de traduire « free » ?